

Règlement des manifestations organisées par le club AFA

Article 1 : Les véhicules doivent être en conformité avec la réglementation : Assurance, Carte Grise, Contrôle Technique, Triangle et gilet jaune, un extincteur de 1 kg attaché et le port du casque obligatoire sur route fermée, celui-ci sera retiré dès l'arrivée au passage du drapeau à damier.

Article 2 : Les conducteurs doivent être en règle avec la législation en vigueur, conduire avec prudence dans le respect du code de la route, respecter les consignes des officiels. Drapeau jaune on ralentit obligatoirement, drapeau rouge arrêt immédiat. Le club A.F.A . ne saurait être tenu pour responsable de tous dommages directs ou indirects subis par l'adhérent, son véhicule et ses passagers, en cas de non-respect de ces règles.

Article 3 : Le Club AFA ne saurait être tenu pour responsable sous quelque forme que ce soit des accidents et incidents pouvant survenir dus à un taux d'alcoolémie excessif du conducteur lors de la manifestation qui est organisée.

Article 4 : La manifestation organisée par le Club AFA n'est pas une épreuve de rapidité. La manifestation est placée sous le signe de la convivialité, n'oubliez pas de rester courtois avec les autres usagers de la route.

Article 5 : Le Club AFA se réserve le droit de modifier le programme en cas de force majeure.

Article 6 : Il est formellement interdit de diffuser des vidéos des manifestations sur les réseaux sociaux ou autres médias sans autorisation expresse de l'organisateur.

Date, Nom et Signature :